

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ  
DU 06 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le six mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine DUBOIS, Maire,  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de la convocation du conseil municipal : 27/04/2021

**Présents** : Messieurs PINEAU Jean-Paul, RUAULT Philippe, GRENEAU Jérémy, MALET Fabrice, MAYET Quentin, MONNIER Romain, ROBIEUX Renaud, ROUSSEAU Cédric et Mesdames DUBOIS Christine, LE MERRER Morgane, BAGOT Corinne, DERRIEN Karine, HOREL Marie-José, MARSOLLIER-BIELA Virginie (*arrivée à 21h45*), TRIPOTIN Stéphanie

**Absent excusé** : NEANT

**A été élu secrétaire de séance** : Monsieur ROUSSEAU Cédric

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal étudie l'ordre du jour.

Madame le Maire souhaite débiter cette réunion en remerciant chaleureusement Yuna DERRIEN pour la mise en valeur du monument aux morts. Elle a passé deux après-midis à redorer les lettres pour que ce monument soit ravivé pour la cérémonie du 08 mai 2021.

Un beau geste de citoyenneté !

Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal de juillet 2021.

**Décisions prises par le Maire en exécution de la délégation du Conseil Municipal :**

• ***Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain***

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des renonciations à l'exercice du droit de préemption urbain qu'elle a délivrées dans le cadre de ses délégations :

- Parcelle cadastrée section A n° 1630, située 9 bis Rte de la Doyère ;
- Parcelle cadastrée section A n° 17, située 83 Le Logis du Prieuré ;
- Parcelle cadastrée section B n° 633, située 15 Résidence de l'Angelière ;
- Parcelle cadastrée section B n° 638, située 20 Résidence de l'Angelière ;

*Délibération n° 34/2021*

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal à la suite d'une démission**

Madame le Maire rappelle que les conseillers municipaux agissent chacun à titre individuel et sont libres de remettre leur démission à tout moment.

L'article L. 270 du Code Electoral dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le remplaçant rentre alors de plein droit en fonction dès le moment de la prise d'effet de l'acte dont résulte la vacance.

Madame le Maire a pris acte le 30 avril 2021 de la décision de Madame Brigitte CANDAS de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale qu'elle occupait depuis le 15 mars 2020 et en a informé Monsieur le Préfet de la Mayenne par un courrier daté du 04 mai 2021.

Vu le Code Electoral et notamment son article L. 270,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-4,

Considérant le courrier de démission de Madame Brigitte CANDAS du Conseil Municipal de Louvigné daté du 30 avril 2021 et remis en main propre à Madame le Maire ce même jour,

Considérant le courrier de Madame le Maire de Louvigné en date du 04 mai 2021 informant Monsieur le Préfet de la Mayenne de la démission de Madame Brigitte CANDAS,

Considérant que Monsieur Renaud ROBIEUX, suivant sur la liste « s'investir et réussir ensemble » conduite par Madame Christine DUBOIS, est appelé à siéger,

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la démission de Madame Brigitte CANDAS.

Prend acte de l'installation de Monsieur Renaud ROBIEUX en qualité de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera annexé à la présente délibération.

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

*Délibération n° 35/2021*

### **Modification au sein des commissions communales**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 16/2020 du 25 mai 2020 prise pour la désignation des commissions communales après l'installation du nouveau Conseil Municipal.

Elle explique que suite à la démission de Madame Brigitte CANDAS de son poste de Conseillère Municipale au 30 avril 2021, il y a lieu de procéder à la modification dans la composition des commissions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la composition des commissions communales comme suit :

#### ***Commission Finances & Administration générale :***

Rapporteur : Christine DUBOIS

Jean-Paul PINEAU – Morgane LE MERRER – Philippe RUAULT – Corinne BAGOT - Jérémy GRENEAU - Virginie MARSOLLIER-BIELA – Romain MONNIER

#### ***Commission Communication & Citoyenneté :***

Rapporteur : Christine DUBOIS

Jean-Paul PINEAU – Morgane LE MERRER – Philippe RUAULT - Karine DERRIEN – Fabrice MALET – Virginie MARSOLLIER-BIELA – Quentin MAYET – Renaud ROBIEUX

#### ***Commission Aménagement & Développement économique :***

Rapporteur : Jean-Paul PINEAU

Karine DERRIEN – Jérémy GRENEAU – Romain MONNIER – Renaud ROBIEUX - Cédric ROUSSEAU - Stéphanie TRIPOTIN

#### ***Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative :***

Rapporteur : Morgane LE MERRER

Corinne BAGOT – Jérémy GRENEAU – Marie-José HOREL – Fabrice MALET – Quentin MAYET – Cédric ROUSSEAU

#### ***Commission Entretien & Cadre de vie :***

Rapporteur : Philippe RUAULT

Karine DERRIEN – Marie-José HOREL – Fabrice MALET – Virginie MARSOLLIER-BIELA – Quentin MAYET - Romain MONNIER - Stéphanie TRIPOTIN

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

*Délibération n° 36/2021*

### **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 21/2020 du 29 mai 2020 prise pour la désignation des membres pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Elle explique que suite à la démission de Madame Brigitte CANDAS de son poste de Conseillère Municipale au 30 avril 2021, il y a lieu de procéder à la modification dans la composition des membres du CCAS désignés par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la liste des membres désignés par le Conseil Municipal pour siéger au CCAS comme suit :

- Monsieur Jean-Paul PINEAU
- Madame Corinne BAGOT
- Madame Karine DERRIEN
- Madame Marie-José HOREL
- Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA
- Madame Stéphanie TRIPOTIN

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

Délibération n° 37/2021

**Répertoire Electoral Unique (REU) – renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 37/2020 du 16 juillet 2020 prise pour le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Elle explique que suite à la démission de Madame Brigitte CANDAS de son poste de Conseillère Municipale au 30 avril 2021, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Elle rappelle au Conseil Municipal la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et tenu par l'INSEE.

Elle rappelle que, désormais, seul le Maire examine et statue sur les demandes d'inscriptions et procède aux radiations des électeurs.

L'électeur peut ensuite former un recours administratif préalable contre la décision du Maire auprès d'une commission de contrôle qui se charge de statuer.

Cette commission de contrôle est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (volontaire ou à défaut le plus jeune) ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance ;

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

La commission doit se réunir au moins une fois par an (les années sans scrutin et sans recours) et en tout état de cause, entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant un scrutin.

Après lecture du tableau du Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Madame Marie-José HOREL, délégué communal titulaire ;

Madame Karine DERRIEN, délégué communal suppléant ;

pour siéger au sein de la commission de contrôle des opérations électorales.

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

Délibération n° 38/2021

**Décision Modificative n° 1 sur le budget principal 2021**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative pour ajuster le budget principal 2021 suite à la réception en Mairie de l'état précisant les dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation pour 2021.

Elle explique également la nécessité d'abonder le compte 673 « titres annulés » en fonctionnement dépense afin de pouvoir rembourser les acomptes suite aux éventuelles annulations de location de la Salle des Loisirs (contrats de 2020) ; annulations dans le cadre de la crise liée à la COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de procéder aux ajustements suivants :

<i><b>FONCTIONNEMENT</b></i>	<i><b>MONTANT</b></i>
<u>FONCTIONNEMENT DEPENSE</u>	
Compte 673 Titres annulés	+ 420,00 €
Compte 022 Dépenses imprévues	+ 2 368,00 €
<u>FONCTIONNEMENT RECETTE</u>	
Compte 7411 Dotation forfaitaire	+ 18,00 €
Compte 74121 Dotation de solidarité rurale	+ 1 167,00 €
Compte 74127 Dotation nationale de péréquation	+ 1 603,00 €

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu de la Trésorerie du Pays de Laval un état des présentations et admissions en non-valeur de créances devenues irrécouvrables.

En effet, le comptable public soussigné expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines créances du fait de leur caractère irrécouvrable.

Une créance est concernée pour l'année 2012 pour un montant de 9,21 €.

Deux créances sont concernées pour l'année 2018 pour un montant total de 4,68 €.

Deux créances sont concernées pour l'année 2019 pour un montant total de 32,18 €.

Une créance est concernée pour l'année 2020 pour un montant de 2,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 48,09 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces liées à ce dossier ;

Les crédits sont prévus au budget principal 2021 au compte 6541 de la section fonctionnement dépense.

Réception en Préfecture le 07 mai 2021

**Elections régionales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour) : planning des permanences**

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
Ouverture 8h – 12h	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Fabrice MALET	Sylvain LELOUP
12h – 16h	Jean-Bernard LE GALLIOT	Marie-José HOREL	Serge CRIBIER	Sur cette permanence le secrétaire sera remplacé par l'assesseur le plus jeune présent au bureau de vote
16h – 18h	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Fabrice MALET	Sylvain LELOUP
Clôture et dépouillement	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Fabrice MALET	Sylvain LELOUP

Titulaire    Suppléant    + dépouillement : Jean-Bernard LE GALLIOT, Marie-José HOREL, Serge CRIBIER

**Elections régionales du 27 juin 2021 (2<sup>ème</sup> tour) : planning des permanences**

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
Ouverture 8h – 12h	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Karine DERRIEN	Sylvain LELOUP
12h – 16h	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Marie-José HOREL	Serge CRIBIER	Sur cette permanence le secrétaire sera remplacé par l'assesseur le plus jeune présent au bureau de vote
16h – 18h	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Karine DERRIEN	Sylvain LELOUP
Clôture et dépouillement	Christine DUBOIS	Morgane LE MERRER	Karine DERRIEN	Sylvain LELOUP

Titulaire    Suppléant    + dépouillement : Virginie MARSOLLIER-BIELA, Marie-José HOREL, Serge CRIBIER

**Elections départementales du 20 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour) : planning des permanences**

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
Ouverture 8h – 12h	Philippe RUAULT	Corinne BAGOT	Jérémy GRENEAU	Jean-Paul PINEAU
12h – 16h	Stéphanie TRIPOTIN	Séverine LOUIS	Cédric ROUSSEAU	Sur cette permanence le secrétaire sera remplacé par l'assesseur le plus jeune présent au bureau de vote
16h – 18h	Philippe RUAULT	Corinne BAGOT	Jérémy GRENEAU	Jean-Paul PINEAU
Clôture et dépouillement	Philippe RUAULT	Corinne BAGOT	Jérémy GRENEAU	Jean-Paul PINEAU

Titulaire    Suppléant    + dépouillement : Stéphanie TRIPOTIN, Séverine LOUIS, Cédric ROUSSEAU

## **Elections départementales du 27 juin 2021 (2<sup>ème</sup> tour) : planning des permanences**

Horaires	Président	Assesseur	Assesseur	Secrétaire
Ouverture 8h – 12h	Philippe RUAULT	Christine BOURDOISEAU	Quentin MAYET	Jean-Paul PINEAU
12h – 16h	Jean-Claude COQUELIN	Romain MONNIER	Renaud ROBIEUX	<i>Sur cette permanence le secrétaire sera remplacé par l'assesseur le plus jeune présent au bureau de vote</i>
16h – 18h	Philippe RUAULT	Christine BOURDOISEAU	Quentin MAYET	Jean-Paul PINEAU
Clôture et dépouillement	Philippe RUAULT	Christine BOURDOISEAU	Quentin MAYET	Jean-Paul PINEAU

Titulaire    Suppléant    + dépouillement : Jean-Claude COQUELIN, Romain MONNIER, Renaud ROBIEUX

*Arrivée de Madame Virginie MARSOLLIER-BIELA à 21h45*

*Délibération n° 40/2021*

### **Marché pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de consultation pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Ce dossier a été préparé suivant un accord cadre « fournitures courantes et services », de type « procédure adaptée » en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement avec le bordereau des prix unitaires en annexe ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;

Le dossier sera mis à la disposition des entreprises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://agglo-laval.achatpublic.com> dès le 10 mai 2021 ; un avis d'appel public à la concurrence sera également envoyé le même jour pour une publication dans le journal d'annonces légales « Ouest-France 53 ».

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 17 juin 2021 à 12h00.

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le dossier de consultation présenté ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer la procédure de consultation pour la fourniture des repas en liaison froide au restaurant scolaire ;
- Autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents s'y rapportant ;

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

*Délibération n° 41/2021*

### **Maison des Associations : lancement d'un audit énergétique**

Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal travailler actuellement sur le dossier des travaux de rénovation du bâtiment de la Maison des Associations (chauffage, isolation, électricité, ...).

Afin de pouvoir se positionner et prioriser les travaux à réaliser, il propose dans un premier temps d'effectuer un audit énergétique.

Après avoir effectué une consultation et étudié les différentes propositions, c'est la SARL FLU'BAT CONCEPT, de Laval (53), qui est la mieux-disante pour un montant de 1 360,00 € HT, soit 1 632,00 € TTC.

A réception du rapport de l'audit énergétique la commission Entretien & Cadre de vie pourra ainsi définir les travaux à réaliser en priorité et le plan de financement correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le devis de la SARL FLU'BAT CONCEPT, de Laval (53), d'un montant de 1 360,00 € HT, soit 1 632,00 € TTC, pour la réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment de la Maison des Associations.

*Réception en Préfecture le 21 mai 2021*

*Délibération n° 42/2021*

### **Application IntraMuros**

Souhaitant faire appel à de nouveaux moyens de communication pour les Louvignéens, la commission Communication & Citoyenneté a recherché et comparé différentes applications qui soient compatibles avec tous les supports de consultations actuels (ordinateurs, mobiles, tablettes). La solution retenue est « IntraMuros » (<https://appli-intramuros.fr/>).

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider l'utilisation de ce nouvel outil de communication et de l'autoriser à confirmer le contrat d'adhésion et de maintenance qui engage la commune sur 3 ans pour un montant de 35,00 € HT par mois, soit 42,00 € TTC par mois (504,00 € TTC par an).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à confirmer le contrat d'adhésion à l'application IntraMuros.

Les crédits sont prévus au compte 6156 « maintenance » du budget principal 2021 en fonctionnement dépense.

*Réception en Préfecture le 07 mai 2021*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Cérémonie du 08 mai 2021**

Une cérémonie est programmée le samedi 08 mai 2021 à 10h30 pour un dépôt de gerbe au monument aux morts, en mode restreint suivant les directives de la Préfecture de la Mayenne.

Cette cérémonie doit se dérouler sans public, avec les élus et les anciens combattants (maximum 10 personnes).

### **Commission Communication & Citoyenneté**

Compte-rendu de la commission Communication & Citoyenneté du 26 avril 2021 :

- Etat préparatoire pour la rédaction du bulletin municipal de juillet 2021 ;

La prochaine commission Communication & Citoyenneté est programmée le mardi 15 juin 2021 à 20h30.

### **Commission Aménagement & Développement économique**

***Point sur les travaux en cours*** : Monsieur Jean-Paul PINEAU, Adjoint au Maire, fait un point sur les travaux en cours :

- **Installation des conteneurs enterrés** : La mise en service est officielle depuis le lundi 26 avril 2021. Il reste les enrobés qui seront réalisés sur deux sites (Rte de l'Etang et Place des Sports) ce vendredi 07 mai 2021.

Ensuite 4 agents de LAVAL Agglomération iront rencontrer les Louvignéens pour les accompagner : les mardi 18, mercredi 19 et jeudi 20 mai 2021 : de 11h30 à 13h30 et de 17h à 19h.

- **Dévoisement d'une canalisation d'eau potable pour le système d'arrosage du terrain de foot** : Un devis est en cours près de la société EUROVIA titulaire du marché pour VEOLIA.

- Point sur les travaux d'éclairage public (projecteur Eglise et Domaine des Charmes) : Monsieur Jean-Paul PINEAU présente les modèles de lampadaire qui remplaceront l'éclairage des voies piétonnes Domaine des Charmes. Les travaux sont programmés dans le courant du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.
- Remplacement d'une canalisation d'eau potable lieu-dit « Le Grand Aulain » : Les travaux sont programmés du 17 mai au 18 juin 2021. Une interruption de la circulation sur la RD n° 555 est prévue pendant 2 semaines puis un alternat sera ensuite mis en place sur 2 semaines également.

La prochaine commission Aménagement & Développement économique est programmée le jeudi 20 mai 2021 à 20h.

### **Commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative**

**Compte-rendu de la réunion CTG du 07 avril 2021** : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, explique avoir participé le 07 avril 2021 à une réunion concernant la mise en place de la CTG (Convention Territoriale Globale) qui nous lie avec les Communes d'Argentré et de Soulgé sur Ovette. Un bilan du dernier CEJ a été réalisé par chacune des 3 communes avant cette réunion. Elles ont ainsi présenté leur bilan selon les actions accomplies et les axes d'amélioration. Les présentations ont été complétées avec les souhaits apportés par chaque commune. Le résumé de ces présentations sera fait par le coordinateur enfance jeunesse et transmis à la CAF pour la prochaine CTG.

La prochaine réunion aura lieu le 02 juin 2021 et une rencontre avec Mme PIRON de la CAF est prévue en octobre 2021 pour continuer la rédaction de la CTG.

**Compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative du 29 avril 2021** : Madame Morgane LE MERRER, Adjointe au Maire, donne le compte-rendu de la commission Vie scolaire & Jeunesse / Vie associative qui s'est réunie le jeudi 29 avril 2021.

- Skate-park : Une estimation financière du projet est en cours d'étude, tant en dépenses qu'en financements potentiels.
- Marché alimentaire : Une enquête va être menée auprès des Louvignéens.

### **Commission Entretien & Cadre de vie**

**Dossier « démolition et reconstruction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire »** : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, explique que la prochaine réunion de chantier est programmée le lundi 17 mai 2021 pour les Opérations Préalables à la Réception des travaux.

**Achat d'une débroussailleuse** : Monsieur Philippe RUAULT, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal deux devis pour le remplacement de la débroussailleuse des services techniques.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de la débroussailleuse STIHL FS311 proposée par Air Nature, de Louvigné (Mayenne), au prix de 569,40 € HT, soit 683,28 € TTC.

Les crédits sont prévus au budget principal 2021.

Les prochains Conseils Municipaux sont programmés les 03 juin, 08 juillet et 09 septembre 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la présidente a déclaré la séance close.

Christine DUBOIS Présidente	Jean-Paul PINEAU	Morgane LE MERRER
Philippe RUAULT	Marie-José HOREL	Fabrice MALET

Karine DERRIEN	Cédric ROUSSEAU	Corinne BAGOT
Stéphanie TRIPOTIN	Virginie MARSOLLIER-BIELA	Jérémy GRENEAU
Renaud ROBIEUX	Quentin MAYET	Romain MONNIER